



Problème assurance groupama

Par **Girly011**, le **13/03/2012 à 18:07**

Bonjour, rnrnMes parents sont propriétaires de leur maison depuis 1992, ils payent diverses assurances de cet organisme depuis plus de 30 ans. Or il s'avère qu'à ce jour un mur du grenier qui n'est pas utilisé est tombé et ils ont une poutre porteuse, qui menace de tomber.rnrnIls sont allés à Groupama mais ils leur ont dit que la vétusté n'était pas prise en compte au contrat.rnrnQue faire afin que les assurances règlent les dégâts ? Quel recours ?rnrnEn vous remerciant par avance... cordialement...

Par **chaber**, le **13/03/2012 à 18:28**

bonjourrnrnLe contrat d'assurances souscrit définit les garanties et les exclusions.rnrnL'entretien des bâtiments n'est pas couvert (sauf dérogation prévue au contrat) et la compagnie d'assurances vous a répondu en ce sens.rnrnVous n'avez pas de recours.